



BULLETIN D'INFORMATION 2015 - N° 19 du 17/07/2015

Revalorisation salariale 2015

Un arrêté d'extension signé le 2 juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015 rend obligatoire l'accord du 9 février 2015 relatif à la revalorisation salariale.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle grille applicable au 1^{er} août 2015.

Pdf joints :

- Arrêté du 2 juillet 2015
- Grille des minima, revalorisation 2015.

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératization

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info